

Service Shopping Mains Libres – Conditions d'utilisation

1. Le service Shopping Mains Libres est un service qui vous permet d'effectuer vos achats en toute tranquillité. Plus besoin de porter vos paquets, notre équipe récupère vos achats en boutique, les entrepose dans un lieu sécurisé le temps de votre shopping, et vous les restitue au moment de votre choix dans l'un de nos espaces clients (Espace d'Accueil, Aire de Dépose, Salon VIP The Apartment).

Le coût du service Shopping Mains Libres s'élève à 10€ pour la journée et est disponible durant les horaires d'ouverture de La Vallée Village. La souscription peut se faire au sein de l'un de nos espaces clients ou directement en boutique (où un membre de notre équipe se déplacera pour procéder à la souscription)

La dernière souscription à ce service devra toutefois être effectuée une heure avant la fermeture du Village.

Lors de la souscription au service, vous recevrez un « passeport – journée » indispensable pour utiliser ce service. Vous devrez présenter ce passeport unique lors de chacun de vos achats afin que l'équipe de vente puisse rattacher vos paquets à votre compte. Un reçu, signé par vos soins et par la boutique, vous sera remis et devra être conservé dans votre « passeport – journée ». Assurez-vous que les paquets soient scellés devant vous.

Vos achats devront impérativement être récupérés le jour même où ils auront été effectués, et ce 15 minutes avant la fermeture du Village. Le règlement du service s'effectue juste avant la récupération des achats (par carte bancaire ou en espèces).

2. Si vous avez effectué des achats à La Vallée Village avant votre souscription au service Shopping Mains Libres, veuillez le mentionner lors de votre souscription. Ainsi, ces achats seront également scellés et sécurisés par le personnel de La Vallée Village qui vous remettra un reçu spécifiant le nombre de sacs pris en charge et les marques correspondantes. Veuillez noter que chaque enseigne ne peut accepter que les achats effectués dans cette même boutique. Une enseigne n'est en aucun cas autorisée à accepter les achats effectués dans une autre boutique.

Concernant vos achats effectués après votre souscription au service Shopping Mains Libres, veuillez présenter votre « passeport – journée » Shopping Mains Libres au personnel de la boutique au moment du paiement. Assurez-vous que le personnel de la boutique a bien placé vos achats dans un sac de shopping sécurisé.

Veillez à ce que le personnel de la boutique ou de La Vallée Village vous remette bien le reçu du service Shopping Mains Libres correspondant à chaque achat et conservez-le dans votre « passeport – journée » Shopping Mains Libres.

3. Lorsque vous avez effectué vos derniers achats et que vous souhaitez quitter La Vallée Village, veuillez contacter l'Espace d'Accueil au +33 (0)1 60 42 54 01 au moins 15 minutes avant votre départ afin de vous assurer que tous vos sacs soient prêts quand vous partirez.

Nous nous efforçons de collecter au mieux l'ensemble de vos achats et de les mettre à votre disposition dans un délai de 15 minutes après votre demande. Toutefois, nous ne pouvons

garantir ce délai et aucun dédommagement ne pourra être exigé si malgré tous nos efforts, nous ne parvenons pas à le respecter.

Lorsque vous récupérez vos achats (à l'Aire de dépose de La Vallée Village, au sein de l'Espace d'Accueil de La Vallée Village ou encore dans notre Lounge VIP The Apartment), nous vous demandons de bien vouloir présenter votre « Passeport – journée » Shopping Mains Libres complet (comprenant la fiche de souscription, ainsi que tous les reçus obtenus dans les boutiques ou auprès du personnel de La Vallée Village pour les achats effectués avant souscription) et de produire une pièce d'identité avec photographie justifiant votre identité en qualité de client ayant préalablement souscrit au service Shopping Mains Libres.

Il vous incombe de vérifier que vous avez bien récupéré, en parfait état, l'ensemble des achats que vous avez confiés au service Shopping Mains Libres et signer les reçus correspondants. Une fois les reçus signés par vos soins, notre responsabilité ne pourra être engagée pour toute perte ou dommage sur vos achats.

Nous devons impérativement être informés de toute éventuelle perte ou de tout éventuel dommage le jour même de vos achats, et ce avant votre départ de La Vallée Village, au moment de la récupération de ces derniers et avant signature du reçu par vos soins. Toute réclamation doit être effectuée en personne à l'Espace d'Accueil de La Vallée Village, muni(e) des éléments suivants : votre « passeport - journée » composé de votre fiche de souscription, de l'ensemble de vos reçus obtenus dans les boutiques ou auprès du personnel de La Vallée Village, des tickets de caisse correspondants et d'une pièce d'identité justifiant votre identité en qualité de client ayant préalablement souscrit au service Shopping Mains Libres. Nous ne saurions être tenus responsables d'aucune perte ni d'aucun dommage qui ne nous aurait pas été signalé préalablement à votre départ de La Vallée Village, le jour même de l'utilisation du service Shopping Mains Libres. Notre responsabilité en cas de dommage ou de perte de vos achats sera limitée à un montant maximum de 5000€ par souscription. Notre responsabilité ne saurait être engagée que si le dommage ou la perte du / des sac(s) était de notre fait. Veuillez noter que tout achat qui n'aurait pas été réclamé et récupéré dans les 28 jours suivant la date d'achat sera détruit.

4. Dans le cadre du service Shopping Mains Libres, nous sommes amenés à recueillir vos données personnelles (identité, coordonnées).

Nous ne partageons ces données avec aucun tiers et ne les utilisons à aucune autre fin que celles liées au service Shopping Mains Libres. Nous ne conserverons vos données personnelles que jusqu'à une semaine après votre visite ou aussi longtemps que nécessaire en cas de procédure de restitution (si oubli) ou de litige. Dans certaines circonstances, vous avez le droit de demander l'accès à vos données, de les corriger ou de les restreindre. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique de confidentialité de The Bicester Village Shopping Collection sur <https://www.thebicestervillageshoppingcollection.com/en/legal/privacy-policy> ou nous contacter par email à lavalleeivillage@lavalleeivillage.com

Le service Shopping Mains Libres de La Vallée Village est assuré par VR SERVICES SNC, La Vallée Village, 3 cours de la Garonne 77700 SERRIS (tel: +33 1 60 42 54 01, email: lavalleeivillage@lavalleeivillage.com)

Règlement Général sur la Protection des Données

Les définitions et règles d'interprétation suivantes s'appliquent au présent article : "Lois applicables" désigne toutes les lois, règlements, exigences réglementaires, ordonnances, décrets d'application et autres lois (quelle qu'en soit la source), y compris leur interprétation judiciaire ou administrative, en vigueur de temps à autre dans tout Etat concerné ; "Responsable du HANDS-FREE SHOPPING Traitement" (ou responsable du traitement de données), "Sous-Traitant" (ou sous-traitant de données), "Personnes Concernées", "organisation internationale", "Données Personnelles" et "traitement" auront le sens attribué à ces mots et expressions dans la Réglementation sur les Données Personnelles (et les mots et expressions dérivés tels que "traiter" seront interprétés en conséquence) ; "Demande de Données" signifie une demande faite par une Personne Concernée afin d'exercer tous droits de Personnes Concernées en vertu Réglementation sur les Données Personnelles; "Réglementation sur les Données Personnelles " désigne toutes Lois applicables relative au traitement, à la confidentialité et/ou à l'utilisation des Données Personnelles, telles qu'applicables à La Vallée Village, au Client et/ou aux Prestations.

"Violation de Données à Caractère Personnel" désigne toute atteinte à la sécurité entraînant la destruction accidentelle ou illicite, la perte, la modification, la divulgation non autorisée de ou l'accès à toute Donnée Protégée; "Données Protégées" désigne les Données Personnelles reçues de ou pour le compte du Client, ou obtenues de quelque autre manière que ce soit dans le cadre de l'exécution des obligations de La Vallée Village ; "Autorité de Contrôle" désigne tout agence, département, fonctionnaire, parlement, personne publique ou créée par la loi, de nature locale, nationale ou multinationale ou tout organisme gouvernemental ou professionnel, autorité de régulation ou de contrôle, conseil ou autre organisme chargé de l'administration de la Réglementation sur les DP, y compris tout organisme ou entité ayant la qualité le remplaçant ou successeur de ceux visés ci-avant, de temps à autre. Les mots employés au singulier emportent le pluriel et inversement. Tout mot suivant les expressions y compris, notamment, en particulier, ou par exemple, ou toute expression de même nature seront interprétés comme étant de nature indicative et sauraient limiter la portée générale des mots généraux y rattachés. Les parties conviennent que, s'agissant des Données Protégées (toutes les Données Personnelles reçues de ou pour le compte du CLIENT, ou obtenues de quelque manière que ce soit dans le cadre de l'exécution des obligations de LA VALLÉE VILLAGE), LA VALLÉE VILLAGE aura la qualité de Responsable du Traitement.

Chaque partie se conformera à la Réglementation sur les Données Personnelles (désigne tous les Lois Applicables y compris toute interprétation judiciaire ou administrative, en vigueur à tout moment dans tout Etat concerné, les Lois applicables désignant toutes les lois, règlements, exigences réglementaires, ordonnances, décrets - notamment d'application, arrêtés et autres textes, quelle qu'en soit la source, relatives au traitement, à la confidentialité et/ou à l'utilisation des Données Personnelles) et à ses obligations applicables en vertu des présentes. LA VALLÉE VILLAGE s'assurera que tout éventuel Sous-Traitant ayant accès aux Données Protégées respecte strictement les obligations de LA VALLÉE VILLAGE en vertu des présentes. Lorsque LA VALLÉE VILLAGE traitera des Données Protégées pour le compte du CLIENT, il devra : * Traiter ces Données Protégées uniquement en vertu d'instructions écrites du CLIENT et conformément auxdites instructions ; * Informer

immédiatement le CLIENT de toute obligation légale issue des Lois Applicables qui obligerait LA VALLEE VILLAGE à traiter les Données Protégées autrement qu'en conformité avec les instructions de traitement, ou si (de l'avis du PRESTATAIRE) l'une quelconque des instructions du CLIENT enfreint la Réglementation sur les Données Personnelles.

LA VALLÉE VILLAGE mettra en œuvre et appliquera des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour le traitement des Données Protégées par LA VALLÉE VILLAGE: * De sorte que le traitement réponde aux exigences de la Réglementation sur les Données Personnelles et assure la protection des droits des personnes concernées ; et * Afin de garantir un niveau de sécurité pour les Données Protégées traitées par lui qui soit approprié au regard des risques présentés par le traitement, dont notamment les risques de destruction, de perte ou de modification accidentelles ou illicites, de divulgation non autorisée ou d'accès non autorisé, des Données Protégées transmises, stockées ou traitées à quelque titre que ce soit. LA VALLÉE VILLAGE ne pourra engager un autre Sous-Traitant pour effectuer des activités de traitement sur les Données Protégées pour le compte du CLIENT sans l'accord préalable et écrit, qu'il soit spécifique ou général, du CLIENT. Dans l'hypothèse où le CLIENT donnerait son accord, LA VALLÉE VILLAGE désignera le Sous-Traitant aux termes d'un contrat écrit et ayant force obligatoire, imposant au Sous-Traitant les mêmes obligations de protection des données que celles décrites aux présentes. LA VALLÉE VILLAGE s'assurera que toutes les personnes qui traitent des Données Protégées au nom ou pour le compte de LA VALLÉE VILLAGE se soient engagées à respecter leur confidentialité ou soient soumises à une obligation légale de confidentialité s'agissant des Données Protégées. LA VALLÉE VILLAGE mettra en oeuvre et appliquera des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour : * Permettre au CLIENT de se conformer à toute Demande de Données, et à LA VALLÉE VILLAGEE d'assister le CLIENT dans l'exécution de cette obligation ; et * Répondre à une plainte ou une requête relative aux obligations du CLIENT en matière de Réglementation sur les Données Personnelles qui serait applicable aux Données Protégées en question, y compris toute demande d'indemnisation par une Personne Concernée ou tout avis, enquête ou autre initiative émanant d'une Autorité de Contrôle.

LA VALLÉE VILLAGE devra fournir une assistance, des informations et une collaboration raisonnable au CLIENT pour : * S'assurer que toutes les Demandes de Données, requêtes ou plaintes reçues par le Prestataire soient enregistrées et ensuite transmises au CLIENT dès que possible (mais en toute hypothèse dans les 3 jours) ; * Assurer le respect des obligations du CLIENT issues de la Réglementation sur les Données Personnelles en ce qui concerne: (i) la sécurité du traitement; (ii) la notification par le CLIENT de toute Violation de Données à Caractère Personnel à l'Autorité de Contrôle ou aux Personnes Concernées; et (iii) les Etudes d'Impact sur la Protection des Données (telles que définies à la Réglementation sur les Données Personnelles) et la consultation préalable auprès d'une Autorité de Contrôle s'agissant des traitement à risque élevé ; et * À tout autre titre que ce soit, évaluer ou répondre à des Demandes de Données (toute demande faite par une personne concernée d'exercer un des droits des personnes concernées en vertu de la Réglementation sur les Données Personnelles), des plaintes ou requêtes relatives aux Données Protégées ou aux personnes concernées. En cas de Violation de Données à Caractère Personnel (toute atteinte à la sécurité entraînant la destruction accidentelle ou illicite, la perte, la modification, la divulgation non autorisée de ou l'accès à toute Donnée Protégée), avérée ou présumée, liée aux Prestations, LA VALLÉE VILLAGE informera le CLIENT de la Violation de Données à

Caractère Personnel dans les meilleurs délais (et en toute hypothèse dans les 12 heures de sa connaissance de ladite Violation de Données à Caractère Personnel) et fournira au CLIENT dans les meilleurs délais (et dans la mesure du possible, dans les 24 heures de sa connaissance de la Violation des Données Personnelles) les détails relatifs à la Violation des Données Personnelles que le CLIENT pourrait raisonnablement exiger. LA VALLÉE VILLAGE ne pourra en aucun cas transférer de Données Protégées vers un pays situé en dehors de l'Espace Economique Européen ou à une organisation internationale (un « Bénéficiaire International») sans le consentement préalable et écrit du CLIENT et, dans l'hypothèse où le CLIENT consentirait au transfert de Données Protégées à un Bénéficiaire International, le Prestataire s'assurera que ce transfert (et tout transfert ultérieur) se fasse conformément aux présentes.

LA VALLÉE VILLAGE mettra à la disposition du CLIENT tous les renseignements raisonnablement exigés par le CLIENT afin de démontrer le respect de ses obligations conformément à la Réglementation sur les Données Personnelles. LA VALLÉE VILLAGE devra permettre et participer aux audits, y compris les inspections, réalisés par le CLIENT ou par un autre auditeur mandaté par le CLIENT afin de prouver le respect de ses obligations à la Réglementation sur les Données Personnelles. LA VALLÉE VILLAGE devra (au choix du CLIENT), de façon sécurisée, supprimer ou restituer toutes les Données Protégées au CLIENT lorsque la fourniture des Prestations relatives au traitement aura pris fin, et devra supprimer de manière sécurisée les copies existantes (à moins que le stockage de données ne soit requis par les Lois Applicables). »